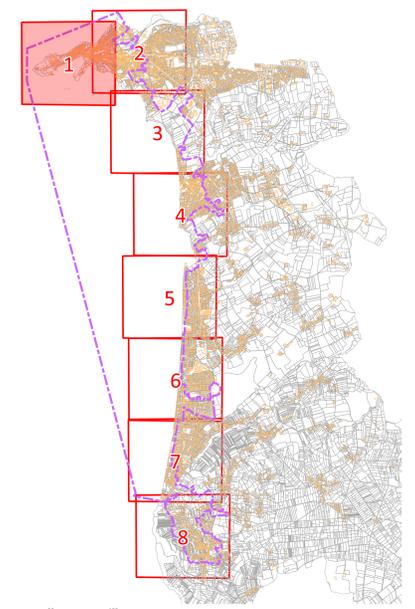


- Limite de commune
- Périmètre AVAP
- ◆ Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'accompagnement
- Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espaces libres à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver et a mettre en valeur
- ☆ Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel



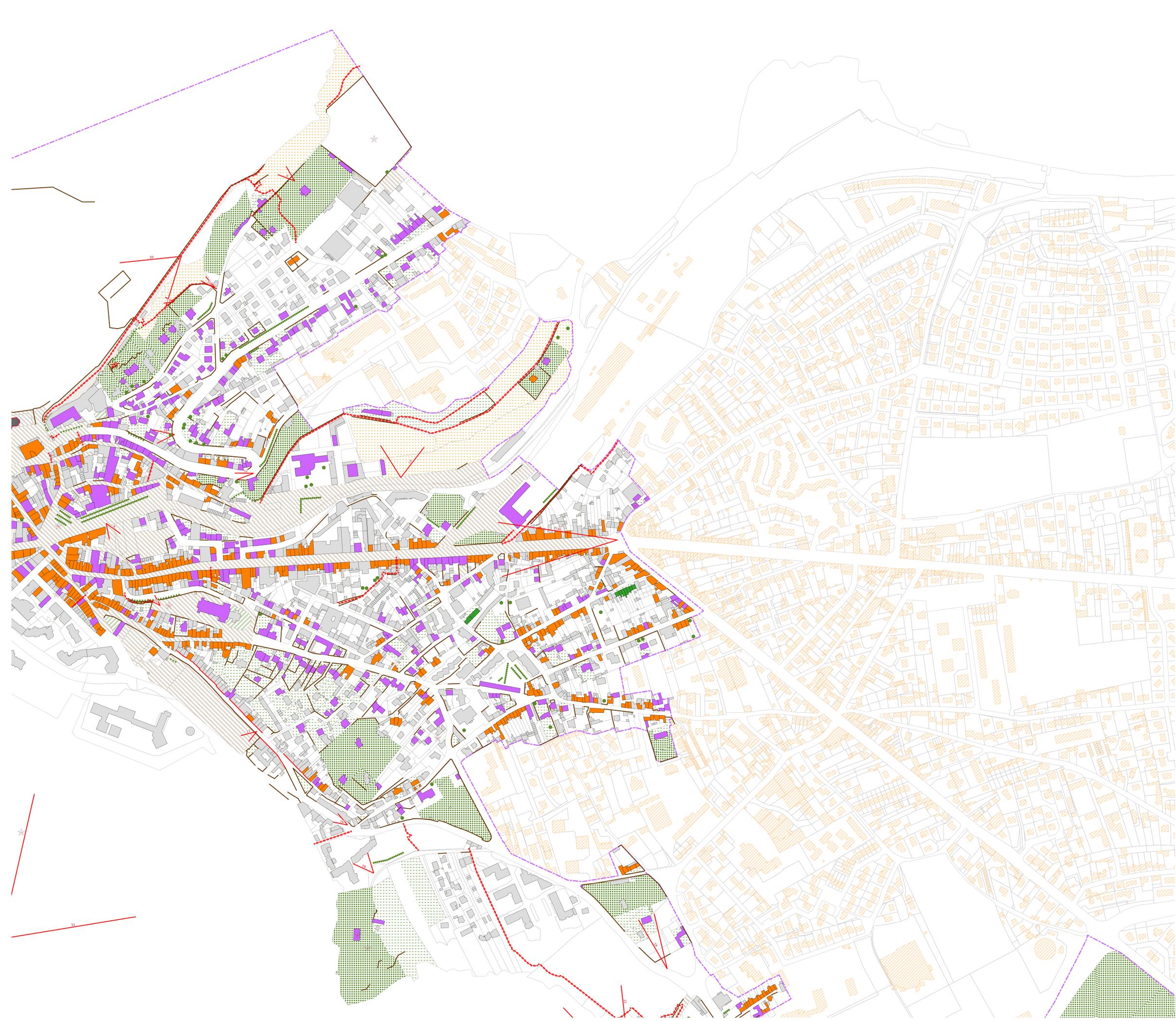
Date de réalisation : FEVRIER 2025

1

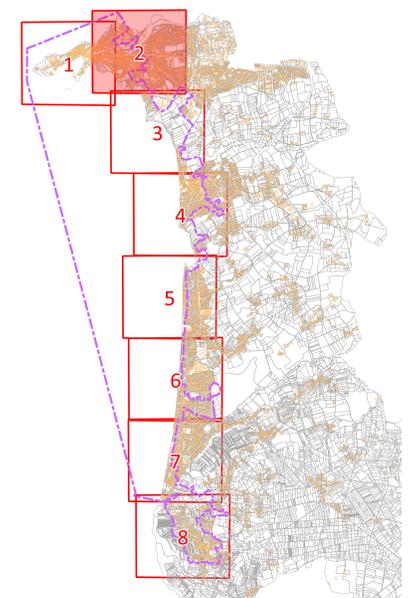
DEPARTEMENT DE LA MANCHE

**COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOVILLE - CAROLLES**  
 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
 REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLETIER architecte - DPLG géographe spécialiste des plans membre de la S.F.S. 06 - 12 - 79 - 05 - 23	MODIFICATIONS:	<b>2214</b>
	Anne CAZARAT architecte - DPLG architecte du patrimoine D. E. A. Histoire Socioculturelle 06 - 03 - 52 - 58	
Marianna FURTEC architecte diplômée d'Etat - INAO Master - spécialité Histoire des Arts	Elaboration de l'AVAP prescrite par délibération des conseils municipaux en date du 23 octobre 2015 pour Julloville, du 5 novembre 2015 pour Granville, du 6 novembre 2015 pour Saint-Pair-sur-Mer et du 27 novembre 2015 pour Carolles  Projet arrêté le  Approuvé le	



- Limite de commune
- Périètre AVAP
- ◆ Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'accompagnement
- Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espaces libres à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- ◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ▲ Point de vue, perspective à préserver et a mettre en valeur
- ☆ Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel



Date de réalisation : FEVRIER 2025  
 Scale: 1:2000

DEPARTEMENT DE LA MANCHE



**COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOUVILLE - CAROLLES**  
 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
 REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLETIER architecte membre de la S.F.S.U. 06 12 79 05 23	MODIFICATIONS:	2214
	Anne CAZARAT architecte D. E. A. Habitat Société Carélienne 06 62 03 52 58	
Marianna FURTEC architecte diplômée d'Etat - M.Arch. Master spécialisé Histoire des Arts	Elaboration de l'AVAP prescrite par délibération des conseils municipaux en date du 23 octobre 2015 pour Jullouville, du 5 novembre 2015 pour Granville, du 6 novembre 2015 pour Saint-Pair-sur-Mer et du 27 novembre 2015 pour Carolles  Projet arrêté le  Approuvé le	

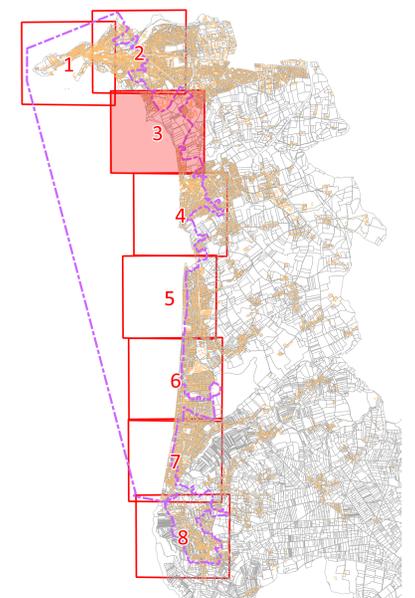
Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture - Site : www.be-ava.com  
 S.A.R.L. B.E. A.U.A., capital 5 800 €, C.S. TOURS 439 050 958, N° ordre régional 5 1155 Courriel : [ava@be-ava.com](mailto:ava@be-ava.com)  
 Siège social et agence : 166, rue Georges Lemaître, 37000 TOURS agence régionale : Espace Bretagne, 5, rue de Bretagne, 22100 LANNOUZOU

M&A Méliacca - Paysagiste  
 11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : [mmeacca.paysagiste@gmail.com](mailto:mmeacca.paysagiste@gmail.com)

L'Atelier d'Audrey - Dessinatrice en architecture et en urbanisme  
 30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT-AMAND-MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : [atelierdaudrey@gmail.com](mailto:atelierdaudrey@gmail.com)



- Limite de commune
- Périimètre AVAP
- ◆ Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'accompagnement
- Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espaces libres à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- ◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ▲ Point de vue, perspective à préserver et a mettre en valeur
- ☆ Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel

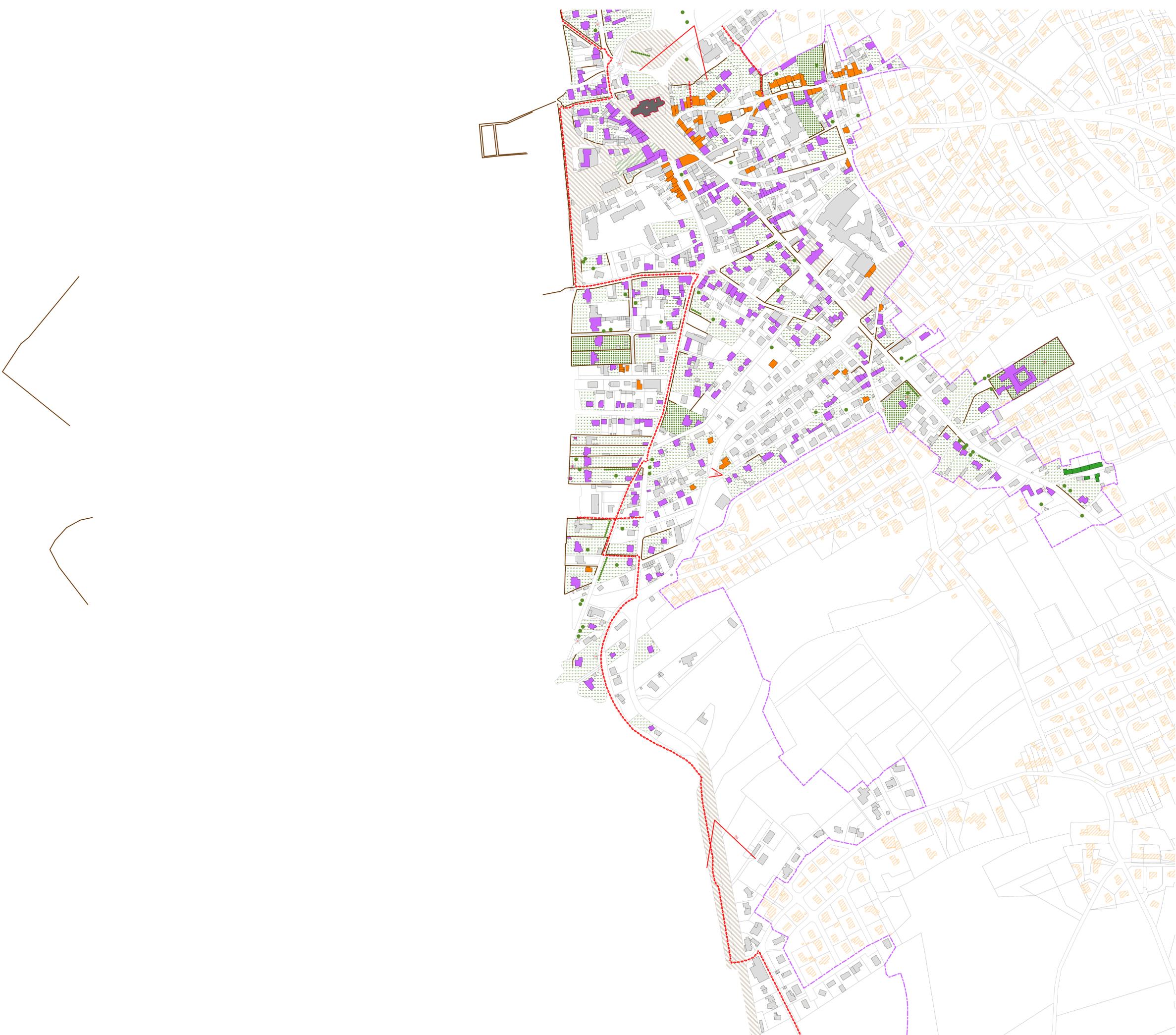


Date de réalisation : FEVRIER 2025  
 0 50 100 1:2 000

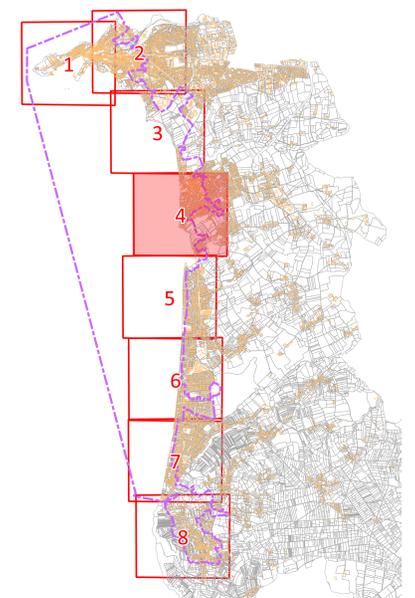


**COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOVILLE - CAROLLES**  
 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
 REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLAT PAGÉ architecte - D.P.L.G. géographe spécialiste en patrimoine membre de la S.F.A.U. 06 - 32 - 79 - 05 - 23	MODIFICATIONS:	<b>2214</b>
	Anne CAZARAT architecte - D.P.L.G. architecte du patrimoine D. E. A. Histoire Socioculturelle 06 - 62 - 03 - 52 - 58	
Elaboration de l'AVAP prescrite par délibération des conseils municipaux en date du 23 octobre 2015 pour Julloville, du 5 novembre 2015 pour Granville, du 6 novembre 2015 pour Saint-Pair-sur-Mer et du 27 novembre 2015 pour Carolles		
Marianna FURTEC architecte diplômée d'Etat - INOPIE Master - spécialiste Histoire des Arts	Projet arrêté le	
	Approuvé le	



- Limite de commune
- Périètre AVAP
- ◆ Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'accompagnement
- Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espaces libres à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- ◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ▲ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
- ☆ Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel



Date de réalisation : FEVRIER 2025

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOVILLE - CAROLLES**

**AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**  
REGLEMENT GRAPHIQUE

<p><b>Eve PELLET PAGÉ</b> architecte - D.P.L.G. spécialisée en patrimoine membre de la S.F.A.U. 06 12 79 05 23</p> <p><b>Anne CAZARAT</b> architecte - D.P.L.G. architecte du patrimoine (Charente) D. E. A. H. H. H. H. H. Société Carthago 06 62 03 52 58</p> <p><b>Marianna FURTEC</b> architecte diplômée d'Etat - INOPIE Master - spécialiste Histoire des Arts</p>	<p><b>MODIFICATIONS:</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td> </td><td style="text-align: right;"><b>2214</b></td></tr> <tr><td> </td><td style="text-align: right;">SEPTEMBRE 2024</td></tr> </table> <p>Elaboration de l'AVAP prescrite par délibération des conseils municipaux en date du 23 octobre 2015 pour Julloville, du 5 novembre 2015 pour Granville, du 6 novembre 2015 pour Saint-Pair-sur-Mer et du 27 novembre 2015 pour Carolles</p> <p>Projet arrêté le</p> <p>Approuvé le</p>		<b>2214</b>		SEPTEMBRE 2024
	<b>2214</b>				
	SEPTEMBRE 2024				

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** Site : [www.be-ava.com](http://www.be-ava.com)

S.A.R.L. B.E. A.U.A., capital 5 000 €, C.S. TOURS 439 050 958, N° ordre régional 5 1155 Courriel : [ava@be-ava.com](mailto:ava@be-ava.com)

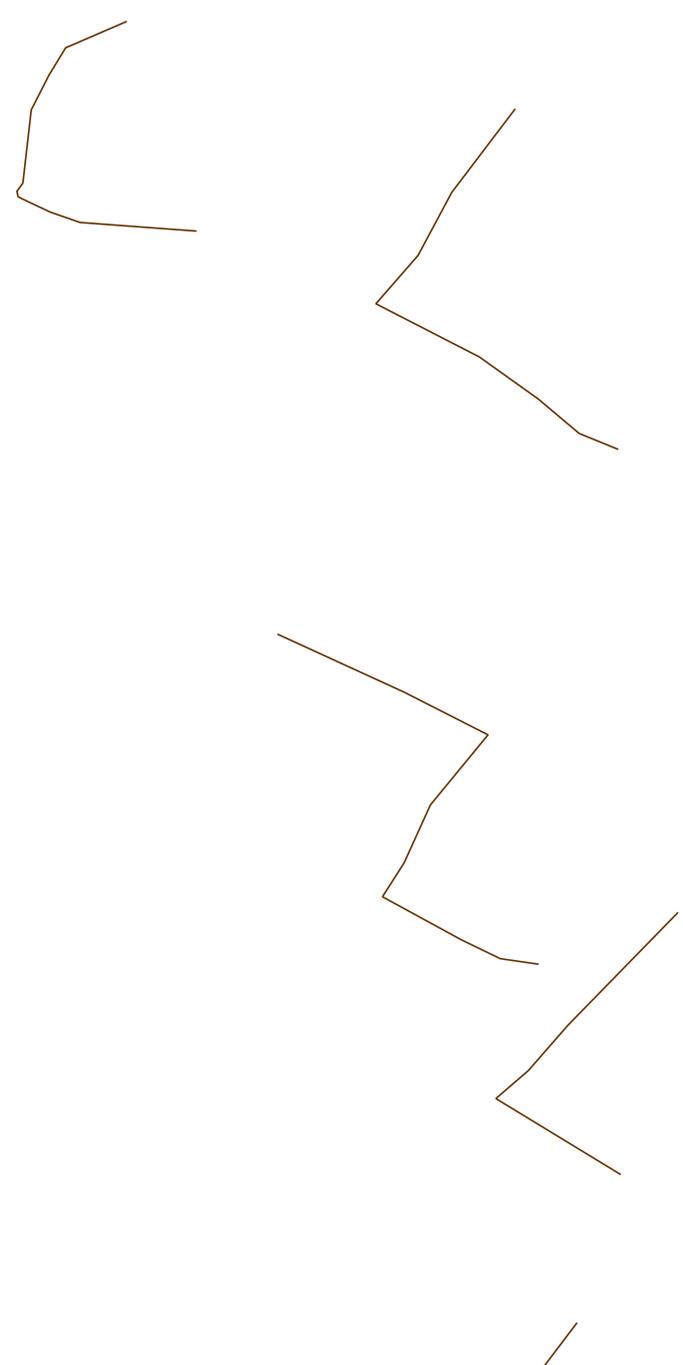
Siège social et agence : 166, rue Georges Sureau, 37000 TOURS agence secondaire : Espace Bretagne, 5, rue de Bretagne, 22100 LANNONRY

**M&A Méliacca - Paysagiste**

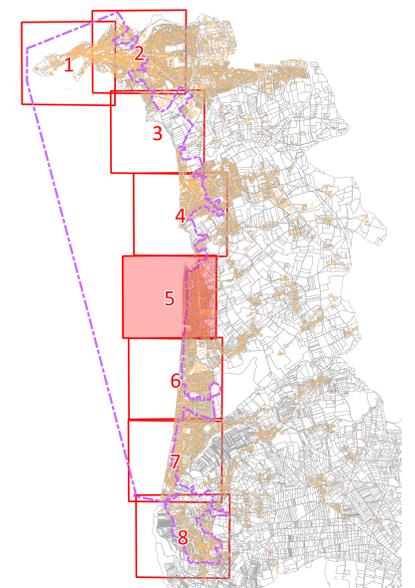
11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81 Courriel : [m.melacca.paysagiste@gmail.com](mailto:m.melacca.paysagiste@gmail.com)

**l'Atelier d'Audrey - Dessinatrice en architecture et en urbanisme**

30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT-AMAND-MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49 Courriel : [atelierdyaudrey@gmail.com](mailto:atelierdyaudrey@gmail.com)



- Limite de commune
- Périmètre AVAP
- Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :**
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'accompagnement
- Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espaces libres à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- Point de vue, perspective à préserver et a mettre en valeur
- Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel



Date de réalisation : FEVRIER 2025

5

**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**

**COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOVILLE - CAROLLES**

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
REGLEMENT GRAPHIQUE

<p><b>Eve PELLAT FAGÉ</b> architecte - D.P.L.G. géographe spécialisée en patrimoine membre de la S.F.A. 06 12 79 05 23</p> <p><b>Anne CAZARAT</b> architecte - D.P.L.G. architecte du patrimoine D. E. A. Histoire Société-Culturelle 06 62 03 52 58</p> <p><b>Marianna FURTEC</b> architecte diplômée d'Etat - INOPIE Master - spécialiste Histoire des Arts</p>	<p><b>MODIFICATIONS:</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> <tr><td> </td></tr> </table> <p>Elaboration de l'AVAP prescrite par délibération des conseils municipaux en date du 23 octobre 2015 pour Julloville, du 5 novembre 2015 pour Granville, du 6 novembre 2015 pour Saint-Pair-sur-Mer et du 27 novembre 2015 pour Carolles</p> <p>Projet arrêté le</p> <p>Approuvé le</p>					<p><b>2214</b></p> <p>SEPTEMBRE 2024</p>

**Bureau d'Etudes - Aménagement, Urbanisme, Architecture** - Site : www.be-ava.com

S.A.R.L. B.E. A.U.A., capital 5 000 €, R.C.S. TOURS 439 050 958, N° ordre régional 5 1155

Siège social et adresse : 166, rue Georges Luray, 37000 TOURS

**Imat Méliacca - Paysagiste**

11 rue Paul Bellamy 44 000 NANTES - Tél. 09 73 10 74 81

**Atelier d'Audrey - Dessinatrice en architecture et en urbanisme**

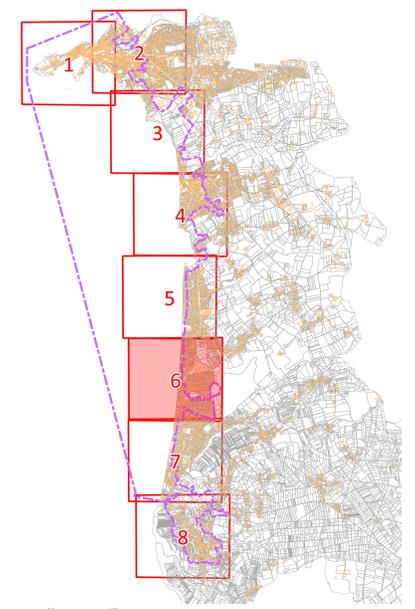
30 rue Henri Barbusse 18200 SAINT-AMAND MONTROND - Tél. 06 80 10 71 49

Courriel : imelacca.paysagiste@gmail.com

Courriel : atelierdaudrey@gmail.com



- Limite de commune
- Périètre AVAP
- ◆ Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'accompagnement
- Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espaces libres à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- ◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ▲ Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
- ☆ Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel



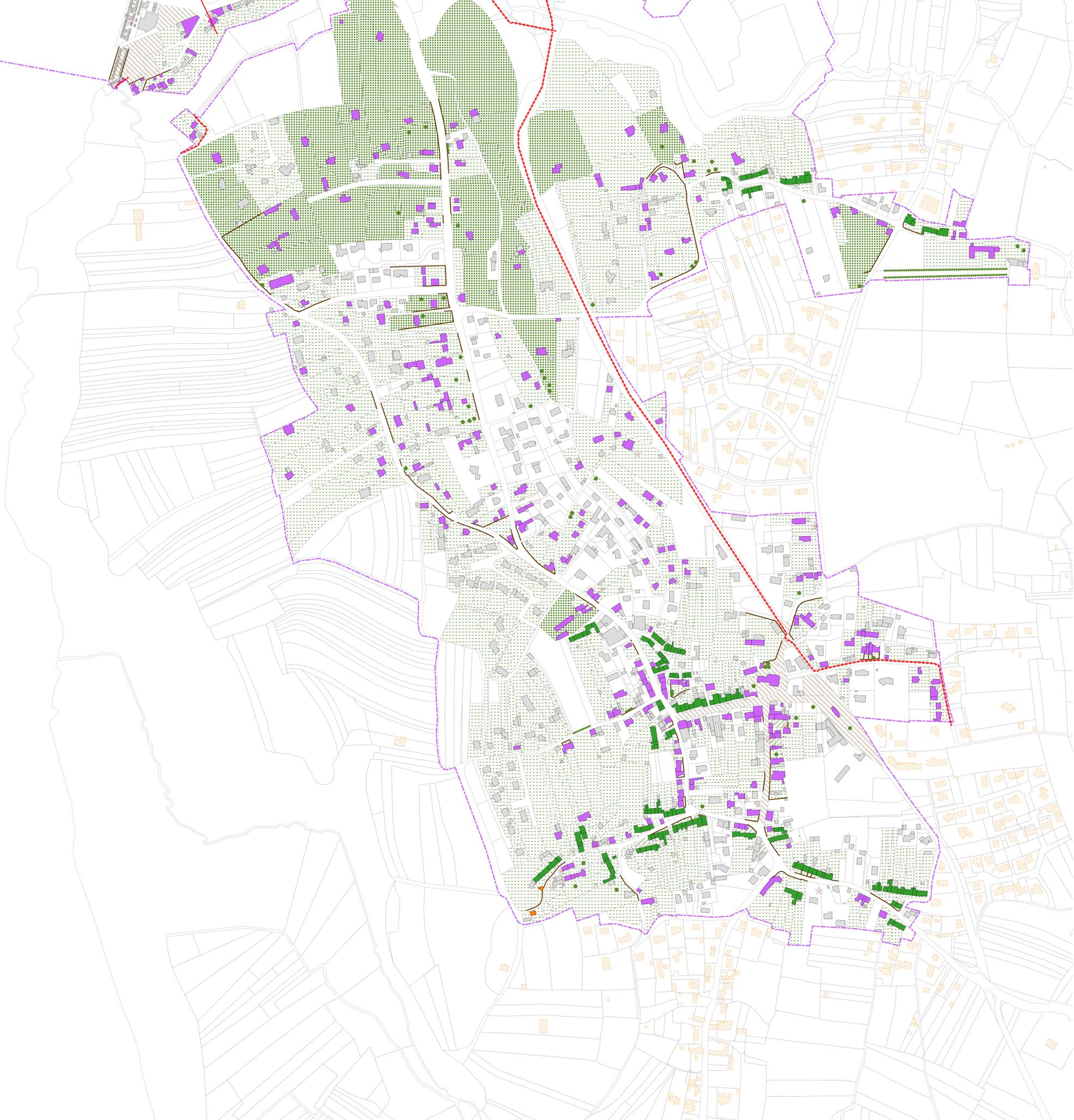
Date de réalisation : FEVRIER 2025



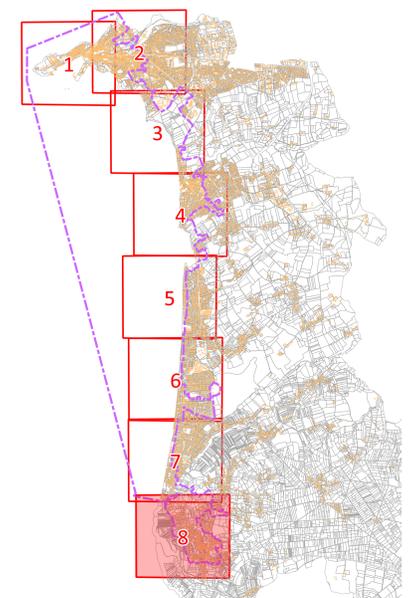
**COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOVILLE - CAROLLES**  
 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
 REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLIAT PAGÉ architecte - DPLG géographe spécialiste des patrimoines membre de la S.F.A.U. 06 12 70 05 23	MODIFICATIONS:	2214
	Anne CAZARAT architecte - DPLG architecte du patrimoine D. E. A. Histoire Socioculturelle 06 62 03 52 58	
Marianna FURTEC architecte diplômée d'Etat - INOPIE Master - spécialité Histoire des Arts	Elaboration de l'AVAP prescrite par délibération des conseils municipaux en date du 23 octobre 2015 pour Julloville, du 5 novembre 2015 pour Granville, du 6 novembre 2015 pour Saint-Pair-sur-Mer et du 27 novembre 2015 pour Carolles  Projet arrêté le  Approuvé le	





- Limite de commune
- Périètre AVAP
- ◆ Monuments historiques
- Bâtiment non protégé
- Bâtiment hors AVAP
- Bâtiments protégés :
- Bâtiment d'intérêt patrimonial
- Bâtiment d'accompagnement
- Ensemble d'intérêt formant continuité
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale
- Place, cour ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
- Parc ou jardin de pleine terre
- Espace libre à dominante végétale
- Espaces libres à dominante végétale-naturelle
- Espace vert à créer ou à requalifier
- Rempart, mur de soutènement, mur de clôture, digue, quai, pêcherie,...
- Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
- Séquence naturelle
- Alignement à maintenir
- ◆ Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer
- ▲ Point de vue, perspective à préserver et a mettre en valeur
- ☆ Élément extérieur particulier
- Arbre remarquable ou autre élément naturel



Date de réalisation : FEVRIER 2025  
 0 50 100 1:2000

DEPARTEMENT DE LA MANCHE



**COMMUNES DE GRANVILLE - SAINT-PAIR-SUR-MER - JULLOVILLE - CAROLLES**  
 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE  
 REGLEMENT GRAPHIQUE

Eve PELLAT PAGÉ architecte - D.P.L.G. géographe géomaticien membre de la S.F.S.I. 06 12 79 05 23	MODIFICATIONS:	<b>2214</b>
	Anne CAZARAT architecte - D.P.L.G. architecte du patrimoine D. E. A. Histoire Socioculturelle 02 03 52 58	
Marianna FURTEC architecte diplômée d'Etat - INOPIE Master - spécialiste Histoire des Arts	Elaboration de l'AVAP prescrite par délibération des conseils municipaux en date du 23 octobre 2015 pour Julloville, du 5 novembre 2015 pour Granville, du 6 novembre 2015 pour Saint-Pair-sur-Mer et du 27 novembre 2015 pour Carolles  Projet arrêté le  Approuvé le	